

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE HIRTZFELDEN
SEANCE DU 04 DECEMBRE 2018**

Sous la présidence de Madame Agnès MATTER-BALP, Maire

Mme le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 19 h 00.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 08 novembre 2018
2. Dissolution du Syndicat Intercommunal du Canton d'Ensisheim pour les Affaires Culturelles
3. Convention de servitude au profit de Rosace
4. Transfert des compétences « eau et assainissement »
5. Informations – Communications

Présents :
M. Stéphane SENEZ, 1^{er} adjoint
M. Christophe BITARD, 2^{ème} adjoint
Mme Myriam NAEGELIN, 3^{ème} adjointe
Mme Valérie BIRGLEN, 4^{ème} adjointe

M. Frédéric GOETZ (à partir du point n°2), Mme Sandrine BLONDEAU, M. François GUTLEBEN, Mme Evelyne BOLL, M. Maurice PLOSKONKA, M. Joël JECKER, Mme Sylvie NOTO-SUPPIGER, M. Paul SCHUBNEL, les conseillers.

Absents excusés : Valérie DABROWSKI, Frédéric BILLAUD

Ont donné procuration : Valérie DABROWSKI à Agnès MATTER-BALP, Frédéric BILLAUD à Evelyne BOLL

Absent jusqu'au point n° 2 : Frédéric GOETZ

Sur proposition de Mme le Maire, Mme Evelyne BOLL, conseillère municipale, est nommée secrétaire de séance. Elle sera assistée de Mme Céline BARQUIN, secrétaire de mairie.

Point n°1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 08 novembre 2018

Madame le Maire propose l'approbation du procès-verbal de la séance du 08 novembre 2018, expédié à tous les membres.

Après délibération, le Conseil municipal, à raison de 13 voix pour et une abstention (F. Billaud par procuration),

➤ **Approuve** le procès-verbal de la séance du 08 novembre 2018.

Point n°2 – Dissolution du Syndicat Intercommunal du Canton d’Ensisheim pour les Affaires Culturelles (SIAC)

Le Syndicat Intercommunal du Canton d’Ensisheim pour les Affaires Culturelles (SIAC) a été créé en 1961. Les statuts de cette structure intercommunale prévoyaient notamment :

- La création et le fonctionnement d’un service de ramassage des élèves fréquentant le collège d’Ensisheim, les lycées de Guebwiller et de Pulversheim,
- De promouvoir toute autre activité dans le domaine scolaire.

Depuis lors, le SIAC a assuré les services spéciaux de ramassage Pulversheim - Ensisheim et Hardt-Plaine de l’Ill – Pulversheim jusqu’en juin 2018.

Des problèmes de trésorerie perdurent depuis de longues années et l’effectif des élèves transportés est en baisse constante. Aussi, lors de la réunion du Comité Syndical du 11 avril 2018, il a été décidé de résilier la délégation de compétence signée le 17 février 1997 par le Département du Haut-Rhin et le Syndicat Intercommunal pour les Affaires Culturelles du Canton d’Ensisheim à partir de la rentrée 2018.

A la rentrée 2018, la Région Grand Est a été subrogée au Syndicat pour la gestion des marchés de transport. Par conséquent, à présent, le Syndicat n’a plus lieu d’être et sa dissolution peut être proposée aux communes membres.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l’arrêté préfectoral en date du 25 janvier 1961 portant création du Syndicat Intercommunal du Canton d’Ensisheim pour les Affaires Culturelles,

Vu la délibération du SIAC en date du 19 novembre 2018,

Vu la demande du Président du SIAC formulée par courrier en date du 20 novembre 2018,

Considérant qu’un syndicat peut être dissout par le consentement des organes délibérants de ses collectivités membres,

Après délibération, le Conseil Municipal, à raison de 14 voix pour et une abstention (F. Billaud par procuration),

➤ **Se prononce** favorablement sur le principe de la dissolution au 31 décembre 2018 du SIAC du Canton d’Ensisheim,

➤ **Accepte** la clé de répartition de l’actif et du passif à parts égales entre les 15 communes membres.

Point n°3 – Convention de servitude au profit de Rosace

L’emplacement d’un Sous-Répartiteur Optique n° SRO-68-043-DMB a été arrêté sur la parcelle n°32 en section 55 appartenant au Syndicat Intercommunal d’Adduction d’Eau Potable de Munchhouse et environs. Un dossier de conventionnement a été signé le 22 novembre 2018 entre Rosace et le SIAEP de Munchhouse.

Néanmoins, afin de pouvoir accéder et mettre en place l’ouvrage, Rosace a besoin de passer par la parcelle n°40 - section 55 qui est propriété de la commune.

C’est pourquoi, par courrier en date du 11 novembre 2018, Madame le Maire est sollicitée par Rosace afin de signer une convention de servitude au profit de ladite société.

L'autorisation du Conseil municipal est nécessaire.

Le projet de convention a été transmis avec l'ordre du jour à l'ensemble du conseil municipal et est ci-après annexé.

Après délibération, le Conseil, à raison de 14 voix pour et une abstention (F. Billaud par procuration),

- **Autorise** Mme le Maire à signer la convention de servitude sur la propriété de la commune de Hirtzfelden au profit de Rosace ainsi que toutes pièces associées à ce dossier.

Point n°4 – Transfert des compétences « Eau et Assainissement »

Selon la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences « eau et assainissement » aux communautés de communes, il est prévu que le transfert de la compétence « assainissement » sera obligatoire au 1er janvier 2020.

Concernant le transfert de la compétence « eau », si 25% des communes représentant au moins 20% de la population s'opposent au transfert de la compétence « eau », par un vote exprimé avant le 1er juillet 2019, celle-ci ne sera pas transférée au 01/01/2020.

Ce transfert devra néanmoins être opéré au plus tard au 1er janvier 2026.

Le Président du SIAEP de Munchhouse demande que chaque commune membre du SIAEP donne un avis sur le principe du transfert de la compétence « eau » au 1er janvier 2020.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à raison de 14 voix pour et une abstention (F. Billaud par procuration),

- **Emet** un avis défavorable à un transfert de la compétence «eau» au 01/01/2020.
- **Sollicite** le report du transfert de la compétence «eau» à la Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach au 01/01/2026.
- **Demande** que cet avis soit transmis à M. Thierry RUSCH, président du SIAEP.

Point n°5 – Information - Communications

Madame le Maire :

La date prévisionnelle du prochain conseil municipal est fixée au jeudi 17 janvier 2019.

Stéphane SENEZ, 1^{er} adjoint

- L'adjudication de bois aura lieu le 6 décembre 2018 à la salle polyvalente d'Hirtzfelden.
- Bilan des commandes de bois du 3^{ème} âge : 23 personnes façonneront elles-mêmes, 14 ont choisi la corde de bois payante dont 3 avec l'option de livraison en supplément.

- Les travaux concernant le cheminement piétonnier de la rue de Meyenheim seront réalisés courant décembre.
- La bande de roulement de la RD2 sera réalisée en 2019.

Christophe BITARD, 2^{ème} adjoint

- Réunion du syndicat d'eau de Munchhouse du 29 décembre : le prix de l'eau en 2019 reste inchangé.
- Le 28 novembre la commission des finances s'est réunie à la communauté de communes pour une présentation du pacte financier et fiscal pour les 29 communes.
- Le 22 novembre, rencontre avec le comité des Mômes d'Hirtz pour évoquer le retour de la compétence « périscolaire » à la commune, en 2019. La commune accompagnera comme auparavant le périscolaire.

Valérie BIRGLEN, 4^{ème} adjointe

- La collecte des jeux/jouets/livres pour l'association ARSEA touche à sa fin. Cette belle opération a permis une très bonne récolte. La remise des dons est prévue le 6 décembre 2018.

Maurice PLOSKONKA, conseiller municipal avec délégation

- Les problèmes d'incivilités persistent au niveau du Tube.
- Intervention cette semaine d'une société missionnée par la Communauté de communes pour le nettoyage et l'inventaire des avaloirs et puits dans les rues de la commune.
- Club house : une rambarde est terminée la deuxième est en cours.

Monsieur Frédéric GOETZ, vice-président à la CCPRB

- Mario HEGY, ancien maire de Rustenhart, a été remplacé dans toutes les commissions.
- La CCPRB a adhéré à l'EPF (Etablissement public foncier)
- Le PLU de Biesheim a été modifié à cause de sa déchèterie
- La CCPRB a contribué à la réalisation d'une épicerie solidaire sur Volgelsheim.

Sylvie NOTO-SUPPIGER, conseillère municipale

- SOS Villages : une plateforme est ouverte sur le site de TF1, permettant aux communes rurales de déposer une annonce.

Madame le Maire clôt la séance à 19h44.